



GARDE-CHASSE PARTICULIER

PROGRAMME

Module 1 : garde-particulier

- Notions juridiques de base ;
- Droits et devoirs du garde-particulier ;
- Déontologie et techniques d'intervention.

Module 2 : police de la chasse

- Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion du patrimoine faunistique et de ses habitats ;
- Réglementation de la chasse ;
- Connaissances cynégétiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde-chasse particulier ;
- Conditions de régulation des "Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts" (ESOD).

VRAI OU FAUX ?

LE GARDE-CHASSE
PARTICULIER
PEUT RÉGULER LES
ESOD TOUTE L'ANNÉE.



*VRAI, sur le territoire
sur lequel il est
commissionné,
sous réserve de la
validation de son
permis de chasser.*

PLÉRIN

2 JOURS CONSÉCUTIFS



OBJECTIF

Remplir les conditions
d'aptitude technique exigées
pour devenir garde-chasse
particulier



CONDITIONS

Être titulaire du permis de
chasser et âgé(e) de 18 ans
minimum



LIEU

FDC22, à PLÉRIN



COÛT

50 € (repas compris)



INTERVENANTS

FDC22, OFB, Association des
Gardes-Particuliers et des
Piégeurs Agréés des Côtes
d'Armor (AGPPA22)



DATES

Vendredi 26 et samedi 27 août
de 9h à 17h

CHASSE
GARDEE